

adopté

SÉNAT

le 24 avril 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République populaire du Congo, signée à Brazzaville le 1<sup>er</sup> janvier 1974.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 192 et 227 (1974-1975).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République populaire du Congo, signée à Brazzaville le 1<sup>er</sup> janvier 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 avril 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au numéro 192 (1974-1975), Sénat.